



États financiers du

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2022 et de tous les renseignements qui y figure incombe à la direction du Bureau du secrétaire du gouverneur général (Bureau). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation des rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Bureau. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des *Comptes publics du Canada* concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du personnel du Bureau sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général fait l'objet d'audits périodiques des contrôles de base par le Bureau du contrôleur général et utilise les résultats de ces audits dans le but d'adhérer à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor.

Les états financiers du Bureau n'ont pas fait l'objet d'un audit.

Original signé par

M. Ian McCowan

Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général

Ottawa, Canada
29 août 2022

Original signé par

M. Philippe Coyte

Directeur général des Services ministériels et
Dirigeant principal des finances par intérim

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en dollars)	2022	2021
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	2 387 708	1 889 464
Indemnités de vacances et congés compensatoires	1 226 931	1 312 756
Revenus reportés et autres passifs (note 5)	165 980	165 980
Avantages sociaux futurs (note 6)	384 465	414 696
Total des passifs	4 165 084	3 782 896
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	2 447 818	1 905 380
Débiteurs et avances (note 7)	359 485	99 096
Total des actifs financiers	2 807 303	2 004 476
Dette nette ministérielle	1 357 781	1 778 420
Actifs non financiers		
Médailles et cadeaux officiels (note 8)	482 546	523 247
Charges payées d'avance	15 251	40 290
Immobilisations corporelles (note 9)	1 113 630	1 550 152
Total des actifs non financiers	1 611 427	2 113 689
Situation financière nette ministérielle	253 646	335 269

Passif éventuel (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Original signé par

M. Ian McCowan

Secrétaire du gouverneur général et chancelier d'armes
Administrateur général

Ottawa, Canada

29 août 2022

Original signé par

M. Philippe Coyte

Directeur général des Services ministériels et
Dirigeant principal des finances par intérim

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2022	2021
Charges		
Soutien du gouverneur général	20 687 828	24 744 099
Services internes	13 227 108	15 360 998
Total des charges	33 914 936	40 105 097
Revenus		
Frais d'utilisation perçus pour les services de l'héraldique	15 225	10 875
Revenus divers	-	-
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(15 225)	(10 875)
Total des revenus	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	33 914 936	40 105 097
Financement du gouvernement		
Encaisse nette fournie par le gouvernement	23 304 561	24 786 520
Variations des montants à recevoir du Trésor	542 438	(427 849)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	9 971 983	14 641 352
Transfert d'actifs entre ministères	14 331	5 367
Total du financement du gouvernement	33 833 313	39 005 390
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	81 623	1 099 707
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice	335 269	1 434 976
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice	253 646	335 269

Information sectorielle (note 12)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)	2022	2021
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement	81 623	1 099 707
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	295 690	178 365
Amortissement des immobilisations corporelles	(732 212)	(751 603)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(436 522)	(573 238)
Variation due aux stocks	(40 701)	44 808
Variation due aux charges payées d'avance	(25 039)	(5 126)
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	(420 639)	566 151
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	1 778 420	1 212 269
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	1 357 781	1 778 420

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en dollars)

2022

2021

Activités de fonctionnement

Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	33 914 936	40 105 097
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	(9 971 983)	(14 641 352)
Amortissement des immobilisations corporelles	(732 212)	(751 603)
Variations de l'état de la situation financière :		
Augmentation (diminution) des débiteurs et avances	260 389	(270 616)
Diminution des charges payées d'avance	(25 039)	(5 126)
Augmentation (diminution) des médailles et cadeaux officiels	(40 701)	44 808
Diminution (augmentation) des créditeurs et des charges à payer	(498 244)	345 968
Diminution (augmentation) indemnités de vacances et congés compensatoires	85 825	(288 522)
Augmentation des revenus reportés et autres passifs	-	(1 510)
Diminution des avantages sociaux futurs	30 231	76 378
Transfer de d'autres actifs	(14 331)	(5 367)
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	23 008 871	24 608 155

Activités d'investissement en immobilisations

Acquisition d'immobilisations corporelles	295 690	178 365
Encaisse utilisée pour les activités d'investissement en immobilisations	295 690	178 365
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	23 304 561	24 786 520

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Mandat et objectifs

Le décret du Conseil privé 1952-1903, en date du 31 mars 1952, désignait le Bureau du secrétaire du gouverneur général (Bureau) comme ministère pour l'application de la *Loi sur la gestion des finances publique (LGFP)*.

Les principaux objectifs du Bureau consistent à faire en sorte que le gouverneur général, représentant de la Couronne au Canada, soit en mesure d'exercer ses tâches de chef d'État et ses fonctions cérémonielles, y compris la reconnaissance de l'excellence. Le Bureau assume également les dépenses relatives aux rentes et aux activités des anciens gouverneurs généraux. Pour refléter ces objectifs, les fonctions du Bureau sont réparties en deux activités de programme :

a) Soutien du gouverneur général – Le Bureau offre un soutien et des conseils au gouverneur général du Canada dans son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada ici et à l'étranger, à rapprocher les Canadiens, à concéder des armoiries et à reconnaître l'excellence en assurant l'administration de tous les aspects du Régime canadien de distinctions honorifiques et l'organisation des remises de distinctions honorifiques, des décorations et des récompenses nationales. Le Bureau gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux, qui inclut les pensions des anciens gouverneurs généraux et de leurs conjoints.

b) Services internes – Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Bureau est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Bureau ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau ainsi que dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement

Le Bureau fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Bureau est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Bureau sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)

Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Bureau a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus

- ✓ Les revenus provenant de droits réglementaires sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.
- ✓ Les fonds reçus de tiers de l'extérieur à des fins précises sont comptabilisés à leur réception comme revenus reportés. Ils sont constatés dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.
- ✓ Les revenus reportés se composent des montants reçus à l'avance pour la livraison de biens et la prestation de services qui seront reconnus à titre de revenus dans un exercice ultérieur où ils seront gagnés.
- ✓ Les autres revenus sont constatés dans l'exercice où s'est produit l'évènement qui a donné lieu aux revenus.
- ✓ Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du Bureau. Bien que l'on s'attende à ce que le Secrétaire du Gouverneur Général maintienne le contrôle comptable, le Secrétaire n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus de l'entité.

(e) Charges

- ✓ Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.
- ✓ Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les locaux et les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(f) Avantages sociaux futurs

- ✓ **Prestations de retraite** : Les employés admissibles participent au Régime de pension de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du Bureau au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Bureau découlant du régime. La responsabilité du Bureau relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- ✓ **Indemnités de départ** : L'accumulation des indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour les groupes d'employés éligibles. Les employés ont eu la possibilité d'être payé la valeur totale ou partielle des avantages obtenus à ce jour ou de récupérer la valeur totale ou restante des prestations au moment du départ de la fonction publique. L'obligation restante est calculée à l'aide de l'information provenant des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle pour les indemnités de départ pour l'ensemble du gouvernement.

(g) Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés au coût. Lorsque nécessaire, une provision pour moins-value est comptabilisée afin de réduire la valeur comptable des débiteurs à des montants qui correspondent approximativement à leur valeur de recouvrement nette.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(h) Actifs non financiers

Les coûts d'acquisition de matériel et d'autres immobilisations sont capitalisés comme immobilisations corporelle et sont amortis aux charges au cours de la durée de vie utile estimative des biens, tel que décrit à la note 9. Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 5 000\$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. Les immobilisations corporelles ne comprennent pas les biens immeubles situés sur les réserves, telles que définies par la *Loi sur les Indiens*; des œuvres d'art, des collections de musées et les terres publiques auxquelles il est impossible d'attribuer un coût d'acquisition; et des actifs incorporels.

Les médailles et cadeaux officiels comprennent les médailles de l'insigne de l'Ordre du Canada et celles des autres distinctions ainsi que les cadeaux officiels conservés en vue d'être remis dans l'avenir, ils sont comptabilisés au coût original ou à la valeur nette de réalisation.

(i) Passifs éventuel

Les passifs éventuel, est une obligation potentielle qui peut devenir une obligation réelle advenant la réalisation ou non d'un ou plusieurs événements futurs. S'il est probable que l'événement futur surviendra ou non et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, une provision est comptabilisée et une charge est comptabilisée dans les autres charges. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou s'il est impossible d'établir une estimation raisonnable, l'éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

(j) Rentes versées aux anciens gouverneurs généraux

Conformément aux dispositions de la *Loi sur le gouverneur général* et de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaire*, des rentes imposables sont versées i) aux anciens gouverneurs généraux, ii) à leurs conjoints survivants. Ces rentes sont indexées annuellement sur l'indice des prix à la consommation et constatées comme charge dans la période au cours de laquelle leur paiement est exigible.

(k) Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique, la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif au titre des avantages sociaux futurs et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

(l) Opérations entre apparentés

Les opérations entre apparentés, autre que les opérations interentités, sont comptabilisés à la valeur d'échange.

Les opérations interentités sont des opérations entre les entités sous contrôle commun. Les opérations interentités, autres que les opérations de restructuration, sont comptabilisées sur une base brute et sont évalués à la valeur comptable, sauf pour ce qui suit :

- ✓ Les services à recouvrements de coûts sont comptabilisés à titre de revenus et de dépenses sur une base brute et mesurés à la valeur d'échange.
- ✓ Certains services reçus gratuitement sont comptabilisés aux fins des états financiers ministériels à la valeur comptable.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

Le Bureau reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle et dans l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours, ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Bureau pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours utilisés

(en dollars)	2022	2021
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	33 914 936	40 105 097
<i>Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :</i>		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(9 971 983)	(14 641 352)
Médailles et cadeaux officiels remis	(581 370)	(38 386)
Prestations de départ des employés	30 232	76 377
Amortissement des immobilisations corporelles	(732 212)	(751 603)
Indemnités de vacances et congés compensatoires	85 825	(288 522)
Remboursements de dépenses des années précédentes	135 026	32 751
Autre	157 174	(86 286)
	(10 877 308)	(15 697 021)
<i>Ajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations :</i>		
Achat de médailles et de cadeaux officiels	540 669	83 195
Acquisition d'immobilisations corporelles	295 690	178 365
Augmentation des débiteurs pour les trop-payés salariaux	4 881	12 666
Diminution des charges payées d'avance	(25 039)	(5 126)
	816 201	269 100
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	23 853 829	24 677 176

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en dollars)	2022	2021
Autorisations fournies :		
Crédit 1 – Dépenses de programmes	21 390 564	21 926 096
Montants législatifs	3 310 482	3 378 545
Moins:		
Autorisations disponibles pour emploi au cours des exercices futurs	(35 605)	-
Autorisations périmées : dépenses de programmes	(811 612)	(627 465)
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	23 853 829	24 677 176

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

4. Crédoiteurs et charges à payer

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des charges à payer du Bureau :

(en dollars)	2022	2021
Créditeurs – autres ministères et organismes	37 725	287 038
Créditeurs – parties externes	1 111 243	88 173
Total des créditeurs	1 148 968	375 211
Charges à payer	1 238 740	1 514 253
Total des créditeurs et des charges à payer	2 387 708	1 889 464

5. Revenus reportés et autres passifs

(a) Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le solde à la fin de l'exercice des revenus non gagnés résultant de montants reçus de parties externes à titre de cadeaux, dons et legs faits à Rideau Hall par des organismes privés ou des particuliers en vue de financer des activités précises. Les revenus sont constatés au cours de la période où les charges sont engagées ou le service exécuté. Les détails des opérations de ce compte sont comme suit :

(en dollars)	2022	2021
Solde d'ouverture	165 003	163 493
Montants reçus	-	1 510
Revenus constatés	-	-
Solde de clôture	165 003	165 003

(b) Autres passifs

Les autres passifs représentent des montants pour le partage de coûts relativement à des accords de collaborations. Les sommes sont reçues par le Bureau de parties externes pour couvrir les dépenses futures reliées à ces accords. Les détails des opérations de ce compte se présentent comme suit :

(en dollars)	2022	2021
Solde d'ouverture	977	977
Montants reçus	-	-
Paiements et autres débits	-	-
Solde de clôture	977	977
Solde de clôture net	165,980	165,980

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Avantages sociaux futurs

(a) Prestations de retraite

Les employés du Bureau participent au Régime de retraite de la fonction publique (le Régime), qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de service ouvrant droit à pension multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les bénéficiaires sont intégrés aux bénéficiaires du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et sont indexés à l'inflation.

Tant les employés que le Bureau versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de modifications à la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des dispositions liées au *Plan d'action économique 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes. Les cotisants du groupe 1 sont les membres existants au 31 décembre 2012, et les cotisants du groupe 2 sont les cotisants qui ont rejoint le régime depuis le 1er janvier 2013. Le taux de cotisation de chaque groupe est différent.

Le montant des charges de 2021-2022 s'élève à 1 433 747 \$ (1 594 651 \$ en 2020-2021). Pour les membres du groupe 1, les charges correspondent à environ 1,01 fois (1,01 fois pour 2020-2021) les cotisations des employés et, pour les membres du groupe 2, à environ 1,00 fois (1,00 fois pour 2020-2021) les cotisations des employés.

La responsabilité du Bureau relative au Régime se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers consolidés du gouvernement du Canada, répondant du régime.

(b) Indemnités de départ

Précédemment, les indemnités de départ accordées aux employées étaient basées sur l'éligibilité de l'employé, les années de services et le salaire au moment de la cessation d'emploi. Par contre, depuis 2011, l'accumulation d'indemnités de départ pour les départs volontaires a cessé pour la majorité des employés. Les employés assujettis à ces changements, ont eu la possibilité de recevoir la totalité ou une partie de la valeur des avantages accumulés jusqu'à présent ou d'encaisser la valeur totale ou restante des avantages au moment où ils quitteront la fonction publique. En date du 31 mars 2022, la majorité des règlements pour encaisser la valeur des indemnités étaient complétés. Ces indemnités ne sont pas capitalisées et conséquemment, les remboursements de l'obligation en cours seront prélevés sur les autorisations futures.

Les changements dans l'obligation durant l'année sont les suivants :

(en dollars)	2022	2021
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	414 696	491 074
Charge pour l'exercice	(22 745)	(76 378)
Prestations versées pendant l'exercice	(7 486)	-
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	384 465	414 696

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

7. Débiteurs et avances

Le tableau suivant présente les détails des débiteurs et des avances du Bureau :

(en dollars)	2022	2021
Débiteurs - autres ministères et organismes	290 820	68 941
Débiteurs - parties externes	62 310	27 455
Avances aux employées	6 355	2 700
Total des débiteurs et avances	359 485	99 096

8. Stocks

Le tableau ci-dessous présente les détails des stocks :

(en dollars)	2022	2021
Médailles et cadeaux officiels	482 546	523 247
Total des stocks	482,546	523,247

Le coût des stocks utilisés constaté comme une charge dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle se chiffre à 581 370 \$ pour 2021-2022 (38 386 \$ pour 2020-2021).

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Matériel informatique	3 ans
Logiciels informatiques	7 ans
Véhicules	5 ans
Autre matériel	10 ans

Les immobilisations en construction sont comptabilisées dans la catégorie applicable dans l'exercice au cours duquel elles deviennent utilisables et ne sont amorties qu'à partir de cette date.

Catégorie d'immobilisations

Coût	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture
(en dollars)				
Matériel informatique	2 008 656	217 823	-	2 226 479
Logiciels informatiques	1 044 098	77 867	(15 548)	1 106 417
Véhicules	290 976	-	(74 076)	216 900
Autre matériel	389 244	-	-	389 244
	3 732 974	295 690	(89 624)	3 939 040

Amortissement cumulé

	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture
(en dollars)				
Matériel informatique	1 301 008	501 667	-	1 802 675
Logiciels informatiques	555 250	148 222	(15 548)	687 924
Véhicules	129 054	43 381	(74 076)	98 359
Autre matériel	197 510	38 942	-	236 452
	2 182 822	732 212	(89 624)	2 825 410

Valeur comptable nette

	2021	2022
(en dollars)		
Matériel informatique	707 648	423 804
Logiciels informatiques	488 848	418 493
Véhicules	161 922	118 541
Autre matériel	191 734	152 792
	1 550 152	1 113 630

10. Passifs éventuels

Les éléments de passif éventuel surviennent dans le cours normal des activités, et leur dénouement est inconnu.

Réclamations et litiges

Des réclamations ont été faites auprès du Bureau dans le cours normal de ses activités. Certaines réclamations sont assorties d'un montant déterminé. Le Bureau a enregistré une disposition pour les réclamations et les litiges pour lesquels un paiement futur est probable et une estimation raisonnable de la perte peut être effectuée.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Bureau est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Les apparentés incluent, entre autres, les personnes faisant partie des principaux dirigeants ou un membre de la famille proche de ces personnes et entités contrôlée en tout ou en partie par un membre des principaux dirigeants ou un membre de la proche famille de ces personnes.

Le Bureau conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon les modalités commerciales normales.

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères

Au cours de l'exercice, le Bureau a reçu gratuitement des services de la Commission de la capitale nationale (CCN) et de Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) concernant les locaux. De plus, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont fournis par le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Ces services gratuits ont été constatés à la valeur comptable comme suit dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau :

(en dollars)	2022	2021
Locaux	8 606 437	13 372 943
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	1 365 546	1 268 409
	9 971 983	14 641 352

En plus du Bureau, quatre autres ministères et organismes fédéraux sont aussi mandatés pour appuyer les activités du gouverneur général. Le niveau de soutien et de services fournis par le Bureau est établi par chacun des contributeurs et financé à partir des budgets de ces organisations. Les divers ministères contributeurs sont responsables de l'affectation et de la gestion des fonds qu'ils fournissent afin d'appuyer les activités du gouverneur général et du Bureau et ils doivent se conformer aux lignes directrices du Conseil du Trésor. Les sommes dépensées par les ministères en question ne figurent pas aux comptes du Bureau et ne sont pas non plus comptabilisées à titre de charges de fonctionnement par le Bureau;

- ✓ Le ministère de la Défense nationale (MDN) offre un appui logistique et des services de transport au gouverneur général pour lui permettre de remplir ses fonctions officielles (appui similaire à celui offert au Premier ministre);
- ✓ La Gendarmerie royale du Canada (GRC) fournit au gouverneur général et à sa conjointe des services de sécurité et de protection personnelle au pays et à l'étranger (appui similaire à celui offert au Premier ministre);
- ✓ Les Affaires mondiales Canada (AMC) conseille le gouverneur général sur les questions de politique étrangère et défraye les dépenses associées aux visites officielles de dignitaires étrangers ainsi que celles qui découlent du programme international du gouverneur général ou de ses activités menées à la demande du Premier ministre;
- ✓ Le Bureau travaille également en étroite collaboration avec d'autres ministères tels que celui du Patrimoine canadien (MPC), ministère responsable des activités comme les visites royales, les funérailles nationales, les services commémoratifs nationaux et les célébrations d'anniversaires spéciaux.

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacités de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada ainsi que les services d'audit offerts par le Bureau du vérificateur général, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette du Bureau.

(b) Autres transactions entre apparentés

(en dollars)	2022	2021
Charges - autres ministères et organismes	3 339 347	3 608 924
Revenus - autres ministères et organismes	-	435

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

Notes aux états financiers (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

12. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur le cadre ministériel des résultats du Bureau. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus générés par responsabilité essentielle, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats de chaque segment pour la période :

(en dollars)	Soutien du gouverneur général	Services internes	2022	2021
Charges de fonctionnement				
Salaires et avantages sociaux des employés	11 969 047	6 514 816	18 483 863	19 550 894
Locaux	5 414 237	3 192 200	8 606 437	13 372 943
Services professionnels et autres services	975 174	1 038 552	2 013 726	2 412 602
Matériel et fournitures	833 419	342 333	1 175 752	1 179 103
Pensions des anciens gouverneurs généraux	924 909	-	924 909	789 703
Charge d'amortissement	-	732 212	732 212	751 603
Locations	51 152	471 766	522 918	494 295
Services d'information	326 478	152 352	478 830	412 340
Services de télécommunications	21 436	361 394	382 830	439 431
Autres	21 717	189 029	210 746	601 797
Achat de services de réparation et d'entretien	4 507	194 717	199 224	64 481
Déplacements	109 053	11 072	120 125	6 835
Affranchissement, port, messagerie et camionnage	33 510	26 665	60 175	23 306
Services publics	3 189	-	3 189	5 764
Total des charges de fonctionnement	20 687 828	13 227 108	33 914 936	40 105 097
Revenus				
Frais d'utilisation perçus pour les services de l'héraldique	-	15 225	15 225	10 875
Revenus divers	-	-	-	-
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	(15 225)	(15 225)	(10 875)
Total des revenus	-	-	-	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement	20 687 828	13 227 108	33 914 936	40 105 097

13. Information comparative

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.